

C02 04. Servitudes privées et mitoyenneté, restriction du droit de propriété

Détenir les clés pour comprendre les situations les plus courantes en matière de servitudes d'ordre privé et de mitoyenneté

Objectifs de cette action de formation

- Maîtriser les notions de servitudes privées et de mitoyenneté
- Connaître la portée de ces deux notions d'un point de vue juridique et pratique
- Comprendre les implications de ces deux régimes notamment en matière de droits indivis

Durée :	7 heures soit 1 jour
Niveau :	Pratique courante
Nombre de participants :	Groupe de 2 à 7 participants
Coût Net (*TVA non applicable) :	Sessions inter-entreprises : 520 €* par participant Sessions intra-entreprise/sur-mesure : sur-devis

Public visé

Professionnels de l'immobilier (juriste, avocat, notaire,...) ; Directeur et responsable foncier, immobilier ou juridique ; Personnes chargées de transactions, des acquisitions foncières, de la négociation sur le terrain ou de la rédaction d'un acte devant être publié



CONTACT : +33 6 33 94 24 84
contact@themainformations.com

Dates, horaires, lieu

- **Prochaines sessions inter-entreprises :** 2 février 2024 | 24 mai 2024 de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
Format distanciel
- **Sessions intra-entreprise :** Sur demande – possibilité sur-mesure avec atelier pratique
Format au choix : distanciel (sauf pour les ateliers pratiques) ou présentiel

Prérequis

- **Connaissances requises :** Cette formation ne nécessite aucun prérequis
- **Matériel requis :** Pour les sessions se déroulant en distanciel, les participants doivent **se connecter individuellement** sur un **ordinateur muni d'un micro et d'une caméra**

Compétences visées

- Être en mesure de repérer une servitude privée ou un élément de mitoyenneté et en mesurer sa portée d'un point de vue pratique
- Sécuriser sa pratique professionnelle
- Répondre à ses obligations de conseil

LES COMPÉTENCES VISÉES PAR CETTE ACTION DE FORMATION FONT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION

Parcours pédagogique

- Recueil préalable des attentes du participant/analyse du besoin
- Il est remis aux participants, en amont de chaque session : le plan de formation, le support théorique visualisé lors de la session, les formulaires et autres sources documentaires préconisés par le formateur
- Exposé théorique, illustration par l'exemple, la mise en pratique des notions développées, réflexions sur le champ d'application professionnelle
- Évaluation des acquis tout au long de l'action de formation permettant à chaque participant d'évaluer sa progression et de mobiliser ses ressources

Modalités de suivi et appréciation des résultats

- Test de positionnement en entrée et en sortie de formation permettant d'apprécier les acquis des apprenants
- Feuille de présence élargée par les participants par demi-journée et donnant lieu à délivrance d'une attestation de suivi de formation
- Établissement d'un bilan pédagogique formateur et d'une fiche de suivi individuel donnant lieu à un bilan qualitatif et quantitatif, et le cas échéant, à des préconisations
- Questionnaire sur l'atteinte des objectifs, la qualité de la formation et de l'intervenant

Programme de la formation

INTRODUCTION : Tour de table et contextualisation de l'action de formation

Test de positionnement

1. Les servitudes d'ordre privé

- Retour sur la notion de servitude
 1. Existence de 2 ou plusieurs fonds
 2. La notion de « charge »
 3. Caractères distinctifs de la servitude
- Les servitudes d'ordre privé
 1. Classement selon leur source et mode d'exercice
 2. Établissement de la servitude
 3. Régime juridique des servitudes
 4. Les servitudes et le domaine public

Illustration par l'exemple

2. Le régime de la mitoyenneté

- Détermination de la mitoyenneté
 1. Définition
 2. Acquisition de la mitoyenneté
 3. Preuve de la mitoyenneté
- Droits et obligations des voisins
 1. L'usage d'un mur mitoyen
 2. Le partage des fruits et des produits
 3. Les charges de la mitoyenneté

Cas concrets de mitoyenneté

3. Exercice de synthèse : mise en situation professionnelle

Test final

Clôture de session

Intervenant(s)

Caroline THEUIL

Caroline est juriste en droit immobilier, médiatrice judiciaire et conventionnelle, et expert en évaluation immobilière.

Elle forme des professionnels de l'immobilier issus de tous horizons depuis 2016, mais reste avant tout un acteur de terrain.

Pour en savoir plus : www.carolinetheuil.fr